

d'enquête sur la façon d'améliorer ce havre afin que le National-Canadien puisse l'utiliser pour exploiter son bateau, après avoir dépensé \$11,500,000 pour la construction de ce bac,—dans le cas qui nous occupe les millions ne signifient rien,—et après avoir aussi dépensé \$21,760,000 en travaux de construction. Après avoir fait toutes ces dépenses, on institue un comité d'enquête sur les mesures à prendre afin que le National-Canadien puisse enfin décider d'y amener son bateau.

A mon avis, on ne pourrait trouver d'entreprise plus fantastique. Selon les explications que le ministre a données l'autre jour à l'honorable député de Broadview,—explications au cours desquelles, je l'ai dit, il s'efforçait sans doute de défendre quelqu'un,—le dragage n'avait rien à voir à la question. Alors, quelle est la cause de ce fiasco? Ces gens ne sont certes pas des imbéciles. Nous savons que les spécialistes du Service civil sont tous des hommes compétents et expérimentés. On nous dit maintenant que cette situation ridicule ne résulte pas des travaux de construction. Alors de quoi cela dépend-il? Qui en est responsable?

Étant donné que la situation ne résulte pas du dragage, comment se fait-il qu'après avoir dépensé tout cet argent, le *Carson* doive se promener un peu comme un bateau fantôme, qu'il ne transporte ni voiture ni voyageur, mais tout simplement un peu de marchandises, que les frais d'exploitation l'an dernier se sont élevés à des centaines de milliers de dollars? Comment se fait-il qu'on ne peut utiliser les gros quais à Port-aux-Basques? Le ministre déclare qu'il est ridicule de prétendre que cette situation a été causée par le dragage. Je soutiens que c'est le Gouvernement qui a l'air ridicule, ou du moins quelqu'un dont le ministre est malheureusement responsable, car si cette situation ne dépend pas du dragage qu'est-ce qui l'a causée? Le ministre aurait vite fait de congédier sans avis un employé qui aurait créé une telle situation et il lui intenterait probablement des poursuites en dommages-intérêts.

Voici qu'on nous dit maintenant qu'en plus d'avoir chargé un comité d'étudier la situation et de constater ce qui a été fait, d'avoir fait venir des ingénieurs d'Angleterre et d'avoir dépensé de nouveaux millions pour le brise-lames, nous aurons un modèle articulé du port. Le mécanisme du modèle est calibré de telle sorte que les vagues pourront, cet été, aller et venir dans le réservoir, et peut-être qu'un jour on décidera ce qu'il y a de particulier à Port-aux-Basques.

Telle est la situation, monsieur le président, et je ne pense pas que l'énoncé du

[M. Nowlan.]

ministre l'ait améliorée. Elle devrait faire l'objet d'une déclaration plus précise que celle que nous avons eue du ministre. Les gens veulent savoir quand ses erreurs seront corrigées et quand le ministre s'attend que le port sera de nouveau en activité et que le *Carson* reprendra son service, en supposant que le brise-lames actuel a) suffit, b) ne suffit pas. Dans ce dernier cas, évidemment, on est réduit aux conjectures; toutefois, le ministre promet-il que si le brise-lames n'est pas suffisant nous entreprendrons immédiatement la construction des ouvrages nécessaires pour sauver l'entreprise ou avouons franchement que l'affaire ne marche pas et qu'il faut établir un service régulier ailleurs?

L'hon. M. Winters: Monsieur le président, nous venons d'entendre un discours que mon collègue aurait raison de considérer comme un appel aux sentiments.

M. Green: La réponse du ministre était du même genre.

L'hon. M. Winters: Je me suis fondé sur les faits pour traiter ce problème. Or les faits, comme je les conçois, sont inaltérables. L'honorable député peut user de sa formation juridique pour essayer de modifier l'interprétation des faits, mais les faits demeurent les mêmes et restent inaltérables. Les faits que j'ai présentés à la Chambre il y a quelques jours lorsque ce crédit était à l'étude et ceux que j'ai exposés l'an dernier n'ont pas changé. Je ne peux ni ajouter ni soustraire, car ce sont des faits. Personne ne peut y ajouter quoi que ce soit ni en soustraire le moindre élément, à quelque artifice de langage que recoure l'honorable député pour estomper les faits et leur donner une autre couleur. Cela ne peut se faire. Les gens de la Nouvelle-Écosse ont l'habitude des faits; aussi suis-je tout disposé à les laisser juger la situation en regard des faits que j'ai exposés. L'honorable député peut faire autant de déclarations de ce genre qu'il lui plaît; je veux parler des déclarations qu'il a faites ici et en Nouvelle-Écosse également. Ces discours sont toujours intéressants et amusants, mais ils n'ajoutent rien et heureusement n'enlèvent rien non plus.

Je pense que les conseils que j'ai reçus à cet égard, et qui ont guidé notre conduite, étaient aussi sages que tout ce que l'honorable député a dit aujourd'hui, et j'ai la certitude que, s'il était à ma place, il ferait exactement la même chose. Aux termes de l'acte de confédération, il nous incombe d'exploiter ce service jusque dans le port de Port-aux-Basques, et nous voulons avoir la certitude que le port est sûr par tous les temps de façon que le navire à vapeur puisse maintenir un horaire fixe. Ce service n'est